



Association des directions des Cycles d'Orientation (**ADCO**)-Association des Directeurs d'École Primaire (**ADEP**)-Association suisse des médecins assistants et chefs de clinique, section fribourgeoise (**ASMAF**)-Association des agents des services publics de l'Etat de Fribourg (**AASP**)-Association fribourgeoise des conseillers en orientation (**AFCO**)-Association fribourgeoise de l'enseignement professionnel (**AFEP**)-Association Fribourgeoise des Professeurs de l'Enseignement Secondaire Supérieur (**AFPSS**)-Association de la gendarmerie fribourgeoise (**AGF**)-Association des Maîtres du Cycle d'Orientation Fribourgeois Francophone (**AMCOFF**)-Association des professeurs du conservatoire (**APCF**)-Association de personnels des hautes écoles fribourgeoises et hautes écoles pédagogique (**APHEF-HES-SO**)-Service de l'enseignement obligatoire de langue française-Association du personnel de la police de sûreté (**APPS**)-Association du personnel administratif et technique de l'université (**APU / VPU**)-Section fribourgeoise de l'association suisse des infirmiers et infirmières (**ASI**)-Fédération des associations fribourgeoises d'enseignants (**FAFE**)-Société Pédagogique Fribourgeoise Francophone (**SPFF**)-Freiburger LogopädInnenverband (**FLV**)-Groupement des cantonniers des autoroutes et des routes cantonales-Groupement des Cantonniers des routes nationales-Groupement des inspecteurs / inspectrices et des conseillers / conseillères pédagogique du canton de Fribourg-Lehrerinnen und Lehrer Deutschfreiburg (**LDL**)-Association du personnel forestier fribourgeois / Freiburger Forstpersonal (**APFF/FFP**)-Association Fribourgeoise des Contrôleurs des Viandes non Vétérinaires (**AFCVNV**)

Direction de la Santé et des affaires
sociales
Service de l'action sociale
Par mail : sasoc@fr.ch

Fribourg, le 26 avril 2021

Consultation – Avant-projet de loi sur l'aide sociale

Madame, Monsieur,

La FEDE vous remercie de l'avoir associée à la consultation mentionnée en marge et y donne suite comme suit.

Etant donné la spécificité de la matière, la FEDE se limite à se prononcer sur deux aspects particuliers. Toutefois, notre faitière se rallie pleinement à la prise de position d'AvenirSocial, association professionnelle du travail social. Nous la complétons simplement sur les points suivants :

- S'agissant de la réorganisation par district des services sociaux régionaux (art. 35), la FEDE souhaite que le personnel dûment formé déjà engagé dans les SSR puisse être réembaucher dans les nouvelles structures. Cette réorganisation ne doit pas entraîner des pertes d'emploi pour les travailleurs sociaux actuellement actifs dans les SSR et répondant aux objectifs de leur poste.
- Le remboursement de l'aide sociale (art. 65 ss) est aussi une thématique qui nous interpelle ; cette obligation est vieillotte et culpabilisante ; cela procède d'une vision éculée de la société. D'autant que la personne qui a bénéficié de l'aide sociale et qui reprend une activité professionnelle cumule aussi les retards d'impôts et bien d'autres impayés. L'aide sociale devrait en rester une à proprement parler. En faire un prêt ajoute de la dette à la dette et s'avère être contreproductif par rapport à l'objectif de retour sur le marché de l'emploi.

En vous remerciant de l'attention portée à la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération.

POUR LE BUREAU DE LA FEDE

Le Président :

Bernard Fragnière